

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 12/06/2013

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Christian EDOUARD, Joël PLUMÉ, Sylvie AIRIAU, Eric MAKAGON

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Joël MARCHAND), Michel HALOPÉ (pouvoir à Alain ANCEAU), Pierre LAGUIDE (pouvoir à Olivier CHASLES)

Secrétaire de séance : Christian EDOUARD

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Le point supplémentaire « procédure contentieuse administrative » est accepté à l'unanimité.

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- Indemnités du Trésorier

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain ANCEAU, maire, rappelant que par courrier en date du 03 juin 2013, Madame Florence LIMET, receveur municipal sollicite l'attribution éventuelle d'une indemnité de conseil pour la durée de ses fonctions au taux plein conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Après en avoir délibéré, décide, par treize voix pour et une abstention (M Bordais) :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2013, soit 360 jours de gestion ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Florence LIMET ;

autorise le maire à signer les mandats correspondants.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

La commission se réunira début septembre pour lancer l'étude rue de la Gentilhommière.

Relations publiques :

La réunion avec les associations est prévue le 26 juin pour l'Entre-Nous et l'organisation du Forum.

La fête de la musique débute le 21/06 à 19h30 avec l'intervention de la chorale Roch en Coeur précédée d'un jeune guitariste. Un pot sera offert par la mairie à la fin des représentations.

Voirie :

- classement des voies communales : modification du tableau

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, présentant la mise à jour du tableau de classement des voies communales, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE du classement et de l'appellation des voies nouvelles répertoriées sur le tableau ci-dessous :

APPELLATION	NOM DES RUES COMMUNALES	LONGEUR EN M
VC 408	ALLÉE DE L'AVENIR	60
VC 401	ALLÉE DU MORTIER RENAUD	210
VC 313	CHEMIN DE LA SOURISSERIE	165
VC 328	CHEMIN DE VILLEGREUIL	90
VC 10	CHEMIN DES RUAUX	894
VC 323	CHEMIN DU CHÊNE	180
VC 321	CHEMIN DU PLESSIS	264
VC 307	LES PETITS PRES	220
VC 9	ROUTE DE PERNAY	620
VC 5	ROUTE DU TREMBLAY	911
VC 300	RUE DE LA BARATTERIE	380
VC 4	RUE DE LA BORDEZIÈRE	280
VC 316	RUE DE LA CALOTTERIE	280
VC 4	RUE DE LA GENTILHOMMIÈRE	882
VC 7	RUE DE LA PICHERIE	703
VC 407	RUE DE L'AVENIR	398
VC 405	RUE DE L'ORÉE DU BOIS	335
VC 4	RUE DES AUBUIS	820
VC 8	RUE DES BROTTES	1020
VC 404	RUE DES CHARDONNETS	190
VC 403	RUE DES MÉANGES	420
	RUE DES PINSONS	430
VC 30	RUE DES TERRAGES	820
	RUE DU CLOS DES CHÊNES	220
VC 406	RUE DU CLOS ROMAIN	387
VC 402	RUE DU HAMEAU DU CHÊNE	151
VC 1	RUE DU LOUVANDIER	480
	ZONE DES TERRAGES	204
VC 409	LA CONTRE ALLÉE	260
	ALLÉE DES HAUTS DE SAINT ROCH	82
TOTAL		12 356

La commission voirie fera une visite des chemins, suites aux doléances reçues en mairie, pour constater leur état.

Il convient de relancer M Ronce pour l'étalement de la terre au lotissement les Hauts de St Roch.

La gendarmerie n'a toujours pas donné suite au dossier des « voisins vigilants ».

Environnement :

Le skate-park a été installé par les employés communaux.

La commune a renouvelé son inscription aux villages fleuris. Une réunion aura lieu le 16 juillet. Les membres du jury visiteront la commune entre le 10 et 18 juin.

Bâtiments :

Suite aux intempéries, il semblerait que seul le toit de la cantine, ait été touché.

Suite au transfert de l'activité de K'Roch Vacances vers le nouveau site de l'école, un dossier a été adressé auprès des services de la Protection Maternelle et Infantile et de la Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale. L'infirmière de la PMI a visité les locaux ce matin.

2 réunions, en septembre et en octobre, sont programmées par la commission « logement » intercommunale concernant l'étude d'OPAH (amélioration de l'habitat).

Affaires Scolaires :

- nouvelle association Cantine - Garderie

Les statuts ont été déposés en préfecture. Le nom de l'association est « ARCAD », sa présidente : Mme Simmonot. Suite à l'interrogation des parents, lors du conseil d'école, la mairie a organisé une réunion. L'association était déficitaire sur la garderie, le tarif sera augmenté.

- Conseil d'école

Une 2^{ème} alarme devrait être posée. Le budget attribué à l'école, comme l'ensemble du budget communal a été revu à la baisse.

- Rythmes scolaires

M le maire rappelle que des chefs de projets en formation doivent établir un dossier le plus adapté avec l'équipe enseignante de St Roch et la mairie. Plusieurs étapes sont prévues dont une réunion le 30 août avec les instituteurs. Le projet final sera présenté en soutenance fin décembre en présence de M le Maire.

Personnel :

- remplacement d'un agent d'école :

Résultats de la commission

La commission personnelle s'est réunie pour préparer le remplacement du poste vacant suite à un départ en retraite. Le choix d'un candidat a été établi.

Modification du tableau des effectifs

M le Maire présente le poste concerné. M le Maire rappelle au conseil, qu'il convient de supprimer et de créer les postes concernés afin de mettre à jour le tableau des effectifs. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la création du poste « Adjoint technique de 2^{ème} classe » à temps complet, et la suppression du poste « Adjoint technique de 2^{ème} classe », à temps non complet, soit 29.81/35^e h et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- Procédure contentieuse administrative

M le maire expose au conseil municipal, que dans le cadre de la procédure contentieuse administrative, l'autorité territoriale doit être investie, par l'organe délibérant, de la faculté de défendre les intérêts du conseil municipal par une habilitation expresse. M le Maire sollicite l'habilitation à représenter et à défendre, en son nom, les intérêts du conseil municipal devant les juridictions administratives dans le cadre de la requête enregistrée au greffe du tribunal administratif d'Orléans. Le conseil municipal habilite, à l'unanimité, M Alain Anceau, maire, à représenter et à défendre les intérêts du conseil municipal de St Roch dans le cadre de la requête enregistrée au greffe du tribunal administratif d'Orléans sous le numéro 131608.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

♦ QUESTIONS DIVERSES

A plusieurs reprises des fleurs ont été volées dans le carrefour du cimetière.

M Makagon intervient sur les changements de représentation des délégués à la communauté de communes.

M le Maire a rencontré en communauté de communes le président du Conseil Général. Chaque élu a présenté les projets de leur commune.

Mme Deschères remercie au nom de la l'association TBB, la municipalité, pour son aide à la Bikers Day's.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 11 juillet 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux